ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE TUNISIE

réglementation comptable en Tunisie

Ridha OUHIBI

OCTOBRE 2016

LA REGLEMENTATION COMPTABLE EN TUNISIE

- LOI COMPTABLE

- **CADRE CONCEPTUEL**

- **NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

LOI COMPTABLE

Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises

CADRE CONCEPTUEL

Décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996,portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Elles comportent trois sous-composantes :

1-La norme générale de présentation.

2-Les normes techniques.

3-Les normes sectorielles.

La loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises comporte cinq chapitres

- **Le chapitre premier**, intitulé « **Dispositions générales** », définit le champ d'application de la loi et les composantes du système et institue le Conseil national de la comptabilité

- **Le chapitre II**, concerne le « **Cadre conceptuel et les normes techniques**

  Le chapitre III, traite des **livres comptables**.

- **Le chapitre IV**, intitulé « **Etats financiers** » définit le contenu de ces états, leur périodicité et leurs délais d'établissement et institue l'obligation pour les groupes de sociétés d'établir des états financiers consolidés.

- **Le dernier chapitre** de la loi comporte des **dispositions diverses** fixant le délai de conservation des documents comptables

Le cadre conceptuel du système comptable tunisien est approuvé par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, il constitue la principale innovation du nouveau système comptable et présente trois principales caractéristiques.

LE CADRE CONCEPTUEL EST

- **Explicatif** — **D'une situation et d'une logique comptable.**
- **Indicatif** — **D'une méthodologie de rigueur et de validation théorique de la discipline comptable.**
- **Pédagogique** — **Pouvant renseigner et informer et aussi servir de base dans l'enseignement de la comptabilité.**

Le cadre conceptuel est structuré selon la hiérarchie suivante :

Premier

❖Utilisateurs des états financiers, identification de leurs besoins et définition des

❖objectifs des états financiers.

Deuxième

Concepts fondamentaux :

❖Caractéristiques qualitatives de l'information financière et hypothèses sous-jacentes et conventions de base régissant son traitement.

❖Terminologie et règles de prise en compte des éléments des Etats financiers.

Troisième

Procédés de mesure.

Quatrième

Mécanismes de communication de l'information.

- ***Les investisseurs (actuels et potentiels)***
- ***Les prêteurs***
- ***Le personnel de l'entreprise (les salariés et leurs représentants)***
- ***Les fournisseurs et autres créditeurs***
- ***Les clients***
- ***Les autorités***

« L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateur pour prendre des décisions économiques »

International Accounting Standards Board®

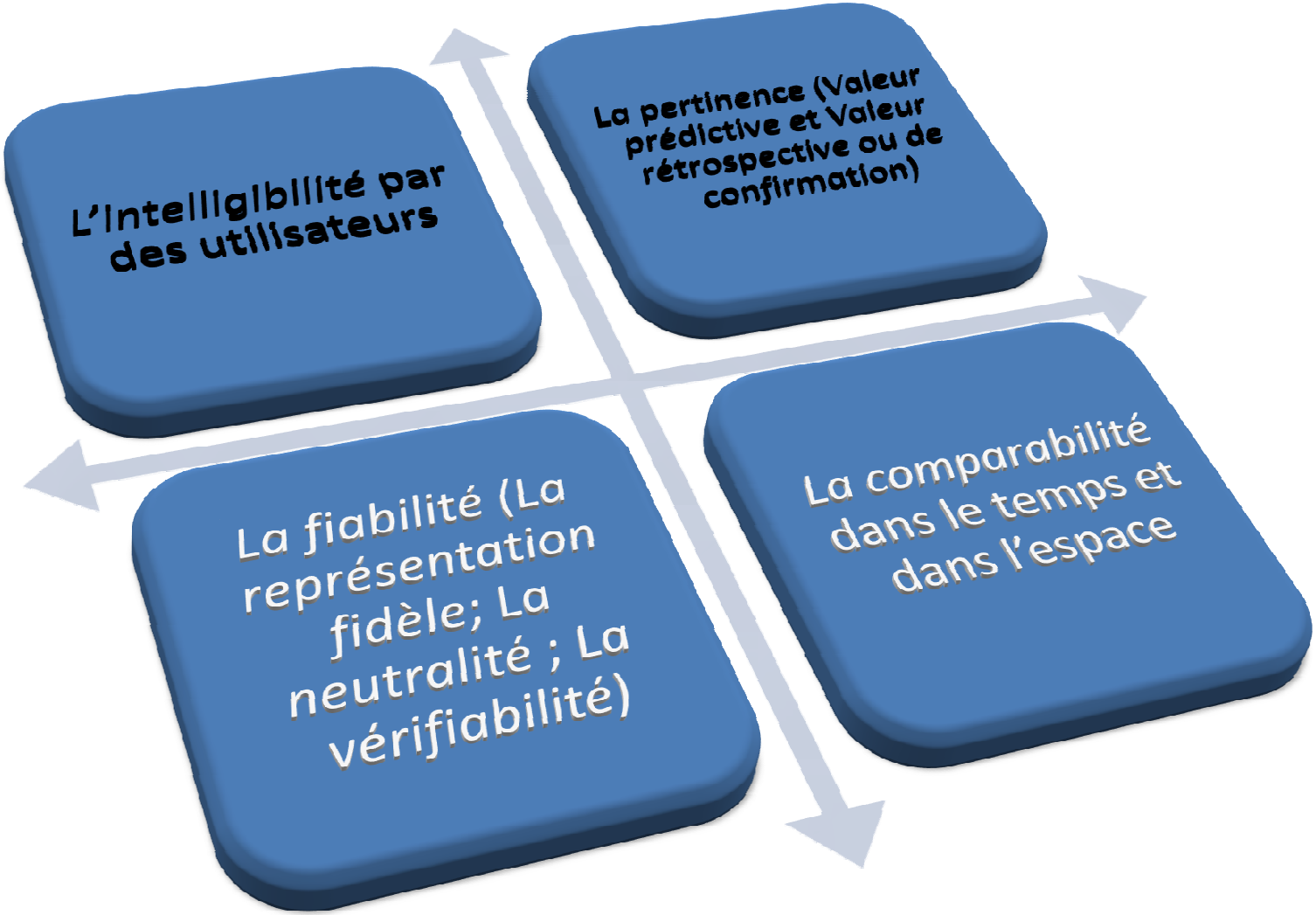
L'Intelligibilité par des utilisateurs
La pertinence (Valeur prédictive et Valeur rétrospective ou de confirmation)
La fiabilité (La représentation fidèle; La neutralité ; La vérifiabilité)
La comparabilité dans le temps et dans l'espace

Les hypothèses sous-jacentes

La comptabilité

La continuité d'exploitation

La comptabilité d'engagement

Les conventions comptables

l'entité

l'objectivité

l'unité monétaire

la permanence des méthodes

la périodicité

l'information complète

coût historique

prudence

réalisation de revenu

l'importance relative

rattachement des charges et des produits

la prééminence du fond sur la forme

NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

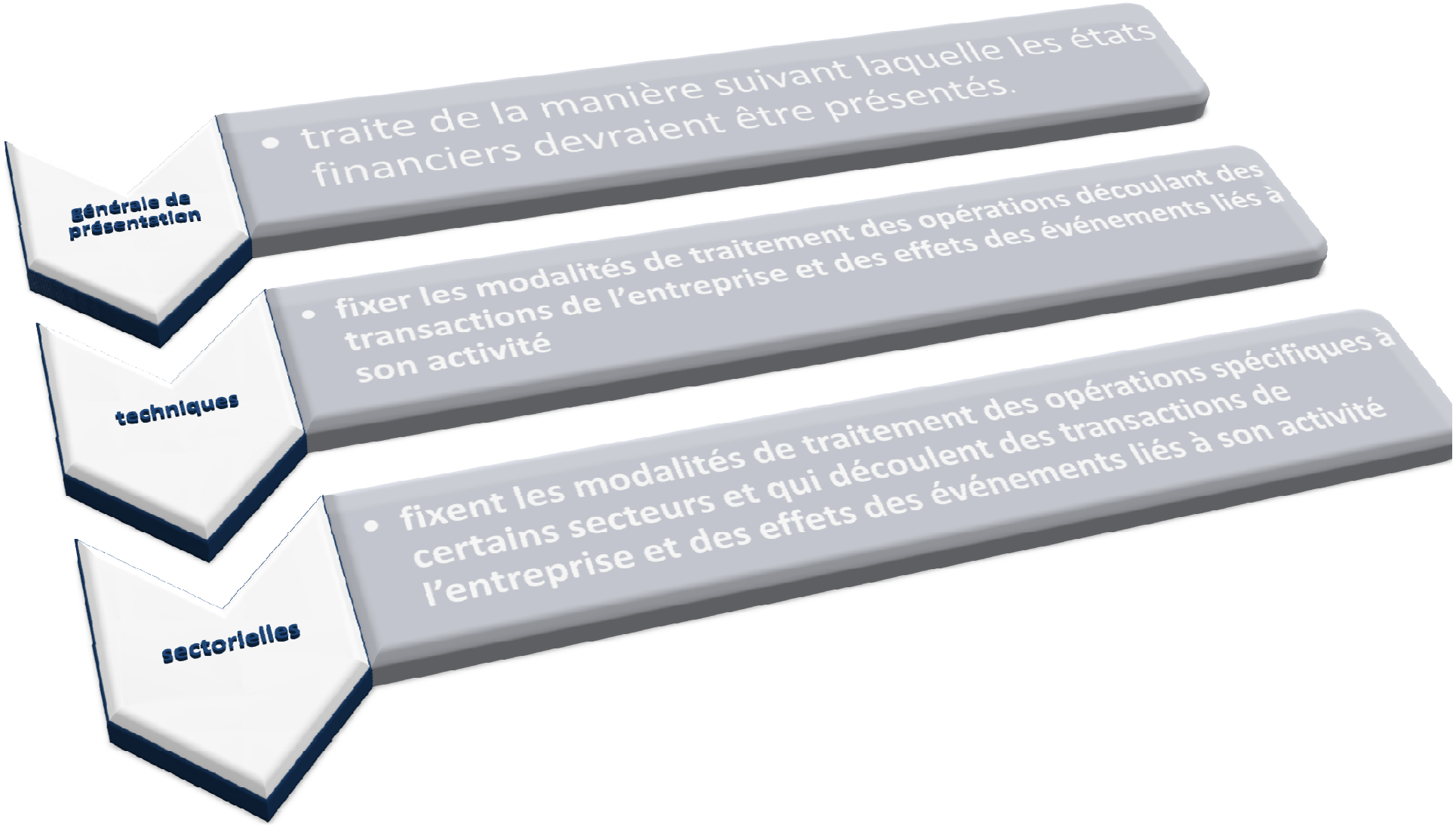

Les états financiers

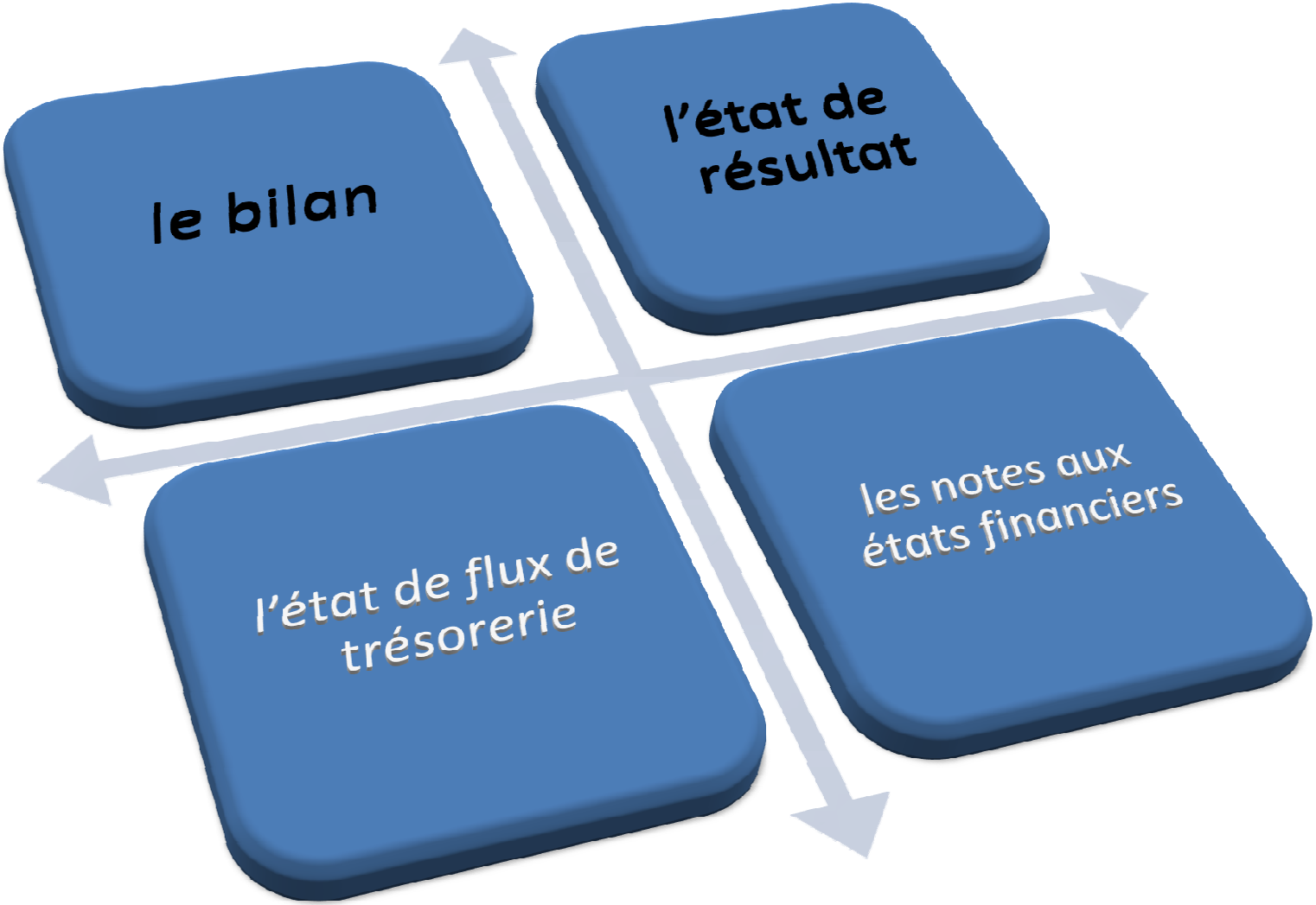

LES ETATS FINANCIERS

D’APRES LA LOI N° 96-112 DU 30 DECEMBRE 1996

RELATIVE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Art. 18. - Les états financiers comportent

- **Le bilan,**
- **L'état de résultats,**
- **Le tableau de flux de trésorerie**
- **les notes aux états financiers.**

Ces états financiers forment un tout indissociable.

Art. 19. - Les états financiers doivent présenter de manière fidèle **la situation financière** réelle de l'entreprise, **ses performances** et tout **changement de sa situation financière**, et doivent refléter l'ensemble des opérations découlant des transactions de l'entreprise et des effets des événements liés à son activité

Art. 20. - Les états financiers de l'entreprise sont élaborés et **présentés périodiquement**, au moins **une fois par an** conformément aux normes comptables et aux dispositions de la présente loi.

Les états financiers sont élaborés et présentés d'un exercice à l'autre en adoptant les **mêmes méthodes**, sauf pour les cas spécifiés dans le système comptable.

Les états financiers sont portés sur le livre d'inventaire

Le bilan

Le bilan constitue une représentation, à une date donnée, de la situation financière de l'entreprise sous forme d'actif et de passif et de capitaux propres. L'actif et le passif sont regroupés ou divisés d'après le degré d'incertitude relatif au montant et au moment de la réalisation ou de la liquidation éventuelle

BILAN

ACTIF	2012	2011
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles		
Moins amortissements		
Terrain		
Immobilisation en cours		
Immobilisation à statut juridique particulier		
Amortissements		
Immobilisations incorporel		
Moins amortissements		
Total des actifs immobilisés		
Autres actifs non courants		
Moins amortissements		
Total des actifs non courants		
ACTIFS COURANTS		
Stocks		
Moins provisions		
Clients et comptes rattachés		
Autres actifs courants		
Liquidités et équivalents de liquidités		
Total des actifs courants		
Total des actifs		

BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2012	2011
Capitaux propres		
Capital social		
Réserves légales		
Résultat reportés		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres avant affectation		
PASSIF		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Crediteurs divers		
Autres passifs courants		
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants		
Total des passifs		
Total des capitaux propres et des passifs		

ETAT DE RESULTAT

	2012	2011
Produits d'exploitation		
Revenus Locaux		
Ventes en suspension de tva		
Total des produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
variation des stocks des produits finis et des encours (en+ ou-)		
Achats de marchandises		
Charge de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Autres charges d'exploitation		
Total des charges d'exploitation		
Résultat d'exploitation		
Charges financières nettes		
Produits des placements		
Autres gains ordinaires		
Autres pertes ordinaires		
Résultat des activités ordinaires avant impôt		
Impôt sur les bénéfices		
Résultat des activités ordinaires après impôt		
Elèments extraordinaires (Gains/Pertes)		
Résultat net de l'exercice		
Effet des modif. Comptables(net d'impôt)		
Résultat après modif. Comptables		

L’état de résultat

L'état de résultat retrace les revenus et gains et les charges et pertes découlant d'un exercice comptable complet engendrant le résultat net de l'exercice et reflétant ainsi la performance financière et la rentabilité de l'entreprise

Revenus		
Produits d'exploitation		
Production immobilisée		
Total des produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis et des encours (en+ou-)		
Achats de marchandises consommés		
Achats d'approvisionnements consommés		
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Autres charges d'exploitation		
Total des charges d'exploitation		
Résultat d'exploitation		
Charges financières nettes		
Produits des placements		
Autres gains ordinaires		
Autres pertes ordinaires		
Résultat des activités ordinaires avant impôt		
Impôt sur les bénéfices		
Résultat des activités ordinaires après impôt		
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		
Résultat net de l'exercice		
Résultat net de l'exercice		
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		
Résultat après modifications comptables		

l’état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie retrace l'évolution de la situation financière au cours d'un exercice comptable. Il fournit des informations sur les activités d'exploitation, de financement et d'investissement de l'entreprise, ainsi que sur les effets de ces activités sur sa trésorerie.

	N+1	N
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net		
Ajustement pour :		
Amortissements et provisions		
Variation des :		
Stocks		
Créances		
Autres actifs		
Fournisseurs et Autres dettes		
Plus ou moins values de cession		
Transfert de charges		
_____ _____		
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corporelles et incorporelles		
Encaissements provenant de la cession d'immob. corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
_____ _____		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Flux de trésorerie provenant aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts		
Remboursement d'emprunts		
_____ _____		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		
et équivalents de liquidités		
_____ _____		
Variation de trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie à la clôture de l'exercice		

les notes aux états financiers

Les notes analysent et expliquent les éléments présentés dans le corps des autres états financiers

. Ces états doivent être étayés par des informations explicatives et supplémentaires présentées sous forme de notes permettant une meilleure intelligibilité des états financiers. Ces notes font partie intégrante des états financiers

Plan des comptes

Le plan des comptes de l'entreprise est un document qui rassemble, dans un ordre logique, la nomenclature des comptes à utiliser

Toute opération comptable de l'entreprise est traduite par une écriture passée selon le système dit en "partie double". Dans ce système, chaque opération génère une écriture qui affecte deux comptes, au moins, dont l'un est débité et l'autre est crédité d'une somme identique

Fonctionnement des comptes

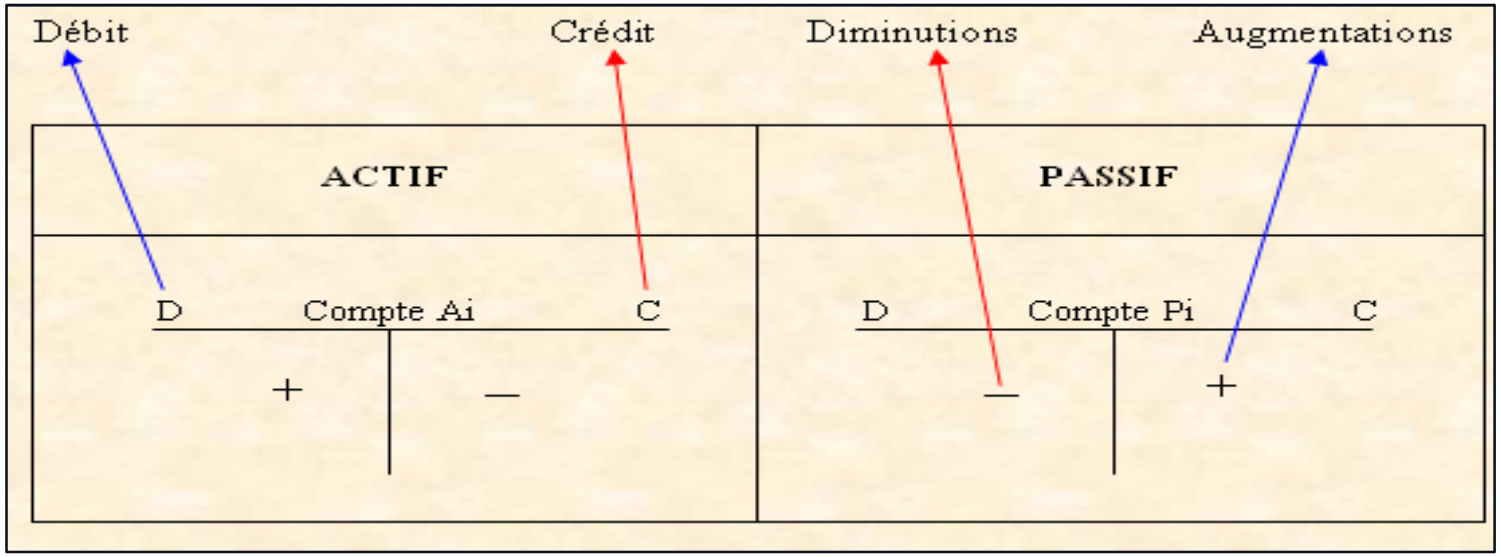

Charges	Produits
- Achats utilisés - Frais du personnel - Impôts …	- Ventes de marchandises et/ou services et/ou produits finis. - Produits non vendus …

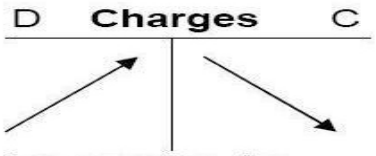

Les comptes des charges fonctionnent comme les comptes d'actif

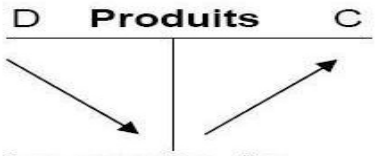

Les comptes des produits fonctionnent comme les comptes du passif